

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

Délibération
n°23/2016

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 07 octobre à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAFITTE Gérard, Maire.

Nombre de membres en
exercice :

15

Etaient présents :

Mesdames : MENDES LEITE Angélique, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,
Messieurs : BOULANGER Michel, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard, LAVRILLOUX Pascal, PAYELLEVILLE Marc,

Etaient absents excusés :

Mesdames BATTINI Martine, CHAPLY Isabelle, MANZANARES Elisabeth,
PUCHACZEWSKI Hélène,
Messieurs CHOUTEAU Frédéric, GRANDJEAN Michel,

Nombre de membres
présents

9

Madame MENDES LEITE Angélique a été désignée Secrétaire.

Nombre de votants :

9

Le Maire expose que le tarif des concessions de terrains du cimetière a été fixé par délibération du 1^{er} mars 2002. Il doit être réévalué. D'autre part un columbarium avec des cases pour recevoir des urnes cinéraires a été aménagé dans le jardin du souvenir, il y a lieu de fixer un tarif pour la concession de ces cases.

Date de convocation :

03.10.2016

Après s'être rapproché de communes similaires, après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants, aussi bien pour les concessions liées au terrain que pour les cases :

- Concession d'une durée de 50 ans : 160 €
- Concession d'une durée de 30 ans : 110 €
- Concession d'une durée de 15ans : 60 €

Date d'affichage :

03.10.2016

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Gérard LAFITTE



Objet de la Délibération :

TARIF CONCESSIONS
CIMETIERE

